

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 13  
 Votants..... 14  
 Procurations..... 1  
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

**PRESENTS** : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Cléo, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

**PROCURATIONS** : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien

**ABSENTS EXCUSES** : Madame DAGUET Isabelle

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 5****DELIBERATION N° 22**
**RECRUTEMENT D'AGENTS SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN  
 LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  
 DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE**

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** que les besoins du service peuvent nécessiter le recrutement d'un agent sur emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération de principe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par L.332-23-1° du code général de la fonction publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- **DE PREVOIR** à cette fin les crédits nécessaires au budget.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Kristel MARTIN*

*Le Maire  
 Jean-Michel DAUMAS*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 21 AVR. 2026
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 21 AVR. 2026

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

